

APPEL À CANDIDATURES

LE GROUPE NORDMANN FRIBOURG, EN COLLABORATION AVEC LA VILLE DE FRIBOURG, REMET AU CONCOURS LA

Création d'une ŒUVRE MURALE EPHEMERE

92 m²

à réaliser sur le mur situé dans la trémie donnant accès à la galerie marchande, devant le théâtre Equilibre (voir plan et photo annexés).

CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'appel est ouvert à **tout artiste** (peintre, artiste urbain-e, grapheur/grapheuse, illustrateur/illustratrice, etc.) ou collectif désireux de contribuer à l'esthétique du centre-ville de Fribourg.

Pour cette édition, un thème imposé choisi par le jury guidera le travail des participants :
« La rencontre ».

CALENDRIER

- | | |
|----------------------|--|
| 14 août 2021 | Délai de remise des dossiers (voir règlement pour la forme à respecter). |
| Mi-sept. 2021 | Annnonce du résultat du concours |
| Octobre 2021 | Réalisation de l'œuvre sur place, ouverte au public. |

PRIX

Le lauréat ou la lauréate recevra la somme de CHF 15'000.-.

Ce montant couvre :

- la conception de l'œuvre
- sa réalisation (travail)
- le matériel nécessaire à sa réalisation (peinture, etc.)
- la cession de l'œuvre à l'organisateur du concours (voir point 6 du règlement).

Le jury attribuera une mention aux propositions qui prendront les 2^{èmes} et 3^{èmes} places, dont les artistes recevront la somme de CHF 500.- chacun.

RÈGLEMENT DU CONCOURS : www.fribourg-centre.com

CONTACT :

Florence Amey, Groupe Nordmann Fribourg, Rue St-Pierre 10, 1700 Fribourg,
(026 309 2584), amey@nordmann-holding.ch

RÈGLEMENT

Création d'une ŒUVRE MURALE EPHEMERE dans La Galerie Fribourg

92 m²

1. CADRE

En tant qu'acteur économique du centre-ville de Fribourg, le Groupe Nordmann Fribourg est conscient de son rôle de vecteur de cohésion sociale par le lieu de rencontres que représente La Galerie (reliant Fribourg Centre à Manor). Il a souhaité y donner une dimension culturelle en soutenant la création artistique.

Ainsi, pour la 3^{ème} édition, il lance un nouvel appel à projets artistiques pour la création d'une œuvre murale éphémère, sur le mur de 92 m² situé dans la trémie donnant accès à la galerie marchande devant le théâtre Equilibre (voir plan et photos annexés).

2. CONDITIONS

L'appel à projet est ouvert à **tout artiste** (peintre, artiste urbain-e, graphiste/graphiste, illustrateur/illustratrice, etc.) ou collectif désireux de contribuer à l'esthétique du centre-ville de Fribourg.

L'œuvre sera **éphémère**, le principe étant que d'autres réalisations prennent place au même endroit à un rythme bisannuel (dates exactes fixées par le propriétaire de La Galerie).

Elle remplacera l'œuvre actuelle de Gaspard Louane intitulée en patois : « On trèvè bin tyè chin k'on àmè » « on ne trouve bien que ce qu'on aime » « Man findet nur das gut, was man liebt », qui avait remplacé en 2019 l'œuvre de Lucien Cosandey (alias Rustre).

L'artiste suivant exécutera son œuvre sur place ; la phase de réalisation sera ouverte au public de manière à en créer un événement.

3. PRIX

Une somme de **CHF 15'000.-** (quinze mille) sera attribuée au lauréat ou à la lauréate. Ce montant couvrira

- la conception de son œuvre
- sa réalisation (travail), y compris ses prestations sociales
- le matériel nécessaire à sa réalisation (peinture, etc.)
- la cession au Groupe Nordmann Fribourg de l'œuvre et des droits d'auteur liés à celle-ci (voir chapitre « Cession » ci-après).

Les charges suivantes seront assumées par l'organisateur du projet, et ne sont pas déduites du montant attribué au lauréat ou à la lauréate :

- la mise à disposition du mur sur un fond neutre
- l'échafaudage nécessaire à la réalisation
- tout autre dispositif de sécurité nécessaire à la réalisation de l'œuvre.

● Groupe Nordmann Fribourg

4. CALENDRIER

- Mai 2021** Lancement de l'appel à projet
Un communiqué de presse annonce le lancement de ce projet, notamment distribué de manière large auprès des artistes par courriels ou contacts directs, et publié sur les réseaux sociaux.
- 14 août 2021** Délai de remise des dossiers
L'artiste devra soumettre son projet final en format papier (dossier A2 maximum) et en format numérique, accompagné d'un curriculum vitae et d'une éventuelle courte présentation de l'œuvre, sur un seul document pdf.
Il sera envoyé à Florence Amey (amey@nordmann-holding.ch), Groupe Nordmann Fribourg, Rue St-Pierre 10, 1700 Fribourg.
- Mi-septembre 2021** Annonce du résultat du concours
- Octobre 2021** Réalisation de l'œuvre
La phase de réalisation sera ouverte au public.

5. JURY

Le jury est composé de :

- David Brühlhart, fondateur de « Tramway », ancien journaliste à la RTS et professeur d'art au CO du Belluard
- Alain Deschenaux, Directeur général du Groupe Nordmann Fribourg
- Filipe Dos Santos, Directeur du Château de Gruyères, historien de l'art
- José Gomez, Directeur du centre commercial Fribourg-Centre
- Natacha Roos, Cheffe du service de la culture de la Ville de Fribourg
- Caroline Schuster Cordone, Vice-directrice du Musée d'Art et d'Histoire, historienne de l'art.

Le jury se réserve le droit de demander aux participant-e-s des compléments d'informations, voire une présentation orale. Il se réserve le droit de ne pas commenter sa décision, voire de ne pas retenir de projet.

Tout recours contre le choix du jury est exclu.

6. CESSION

L'auteur-e cède l'œuvre au Groupe Nordmann Fribourg et l'autorise à la reproduire sur tout support, imprimé ou numérique (site internet), à des fins de documentation et de promotion.

Le Groupe Nordmann Fribourg s'engage à mentionner le nom de l'auteur-e lors de toute diffusion de l'œuvre, sauf dispense de l'auteur-e.

● Groupe Nordmann Fribourg

Le Groupe Nordmann Fribourg s'engage à ne procéder à aucune déformation, adaptation ou transformation de l'œuvre sans l'autorisation de l'auteur-e.

Le prix de cette cession est intégralement compris dans le montant attribué au lauréat ou à la lauréate (point 3 ci-dessus).

Au moment de l'effacement de l'œuvre (prévue en principe après deux ans), l'œuvre sera photographiée dans le but d'en **conserver une trace**, à moins qu'elle ne puisse être réalisée sur une toile récupérable. Dans les deux cas, elle restera propriété du Groupe Nordmann Fribourg, que ce soit l'œuvre elle-même ou son souvenir photographique.

Le Groupe Nordmann n'endosse aucune obligation de conservation et aura le droit de détruire l'œuvre, sans que l'auteur-e ne puisse émettre de prétentions à ce sujet. Il n'assume également aucune responsabilité en cas de dommage porté à l'œuvre.

La présente cession et le montant versé à l'auteur-e ne permettent pas au Groupe Nordmann Fribourg de reproduire et de diffuser l'œuvre à des fins commerciales.

7. CONTACTS :

Florence Amey
Groupe Nordmann Fribourg
Rue St-Pierre 10
1700 Fribourg
(026 309 2584)
amey@nordmann-holding.ch

Fribourg, mai 2021